JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE.

DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS COMMUNICATIONS ET ANNONCES

AFONNEMEN'TS	Lois et décrets	Débate à l'Assemblée Nationale	Ballett Officiel Ann march publi Registre du Commerce	REDACTION ET MAINISTRATION DIRECTION Abonnements et publicité
	Trois mois Six mois Un an	Un an	Un an	IMPRIMERIE OFFICIELLE 9, rue Froher, ALCER
Algérie	6 Dinars 14 Dinars 24 Dinars 12 Dinars 20 Dinars 35 Dinars	l .	to Dinars 20 Dinars	Tél: 36-81-49-66-80-96 C.C.P. 3200-50 - ALGER
Le numero 0,25 De abonnes Prière de	nar — Numéro des années antèrte tournir les dernières bandes pour re	ures : 0,30 L snouvellements	Dinar Les tal et réclamatio	oles sont journies grainitement aux ons — Changement d'adresse avouler

SOMMAIRE

0,30 Dinar Taris des insertions : 2,50 Dinars la ligne

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté du 16 septembre 1964 portant équivalence de titres en vue de l'accès à la fonction publique ,p. 1.069.

Arrêtes du 17 septembre 1964 portant mouvement de personnel de l'administration préfectorale, p. 1.070.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du 11 septembre 1964 portant nomination d'un agent de bureau, p. 1.070.

MINISTERE DE L'ECONOMIE MATIONALE

Arrêtés des 9, 15, 16, 23, 28 et 29 juillet, 7 et 17 août 1964 portant mouvement de personnel, p. 1.070.

Arrêté du 3 août 1964 accordant la qualité d'ordonnateur secondaire du budget de l'Etat, p. 1.071.

Arrêté du 17 septembre 1964 portant transfert de crédits au ministère de l'orientation nationale, p. 1.071.

Décision du 17 septembre 1964 portant rattachement de crédit au ministère de l'agriculture, p. 1.072.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 22 septembre 1964 portant dissolution du conseil d'administration et décignation d'une commission administrative provisoire de gestion de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Sidi-Bel-Abbès, p. 1.072.

MINISTERE DE L'ORIENTATION NATIONALE

Arrêté du 10 janvier 1964 fixant le montant mensuel des bourses ou des compléments de bourses pour l'année 1963-1964, p. 1.072.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES FRANSPORTS

Arrêté du 18 septembre 1964 fixant pour chaque port, le nombre maximum d'ouvriers dockers professionnels, p. 1.073.

Arrêté du 22 septembre 1964 relatif à la demande d'autorisation de transport public par air et de travail aérien, p. 1.073.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis nº 21 Z.F donnant une troisième liste des agriculteurs français ayant demandé à transférer en France le produit de la réalisation de leur dernière récolte, p. 1.074.

Marchés. - Appels d'offres, p. 1.078.

- Mises en demeure d'entrepreneur, p. 1.079.

ANNONCES

Associations. - Déclarations, p. 1.080.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrête du 16 septembre 1964 portant équivalence de titres en vue de l'accès à la fonction publique.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu le décret nº 62-503 du 19 juillet 1952, édictant des mesures destinées à favoriser l'accès à la fonction publique, notamment les articles 4, 5, 6 et 7.

Arrête :

Article 1er. — Sont admis en équivalence pour l'accès à la fonction publique les diplômes et titres énumérés aux articles suivants :

Art. 2. - Corps de la catégorie A (premièrement).

- Diplôme de magister artium de l'université de Bonn.

Art. 3. — Corps de la catégorie A (deuxièmement).

— Admission au concours de rédacteurs de l'administration académique.

— Diplôme de fin d'études secondaires délivré par le ministère syrien de l'éducation nationale.

Art. 4. — Corps de la catégorie B (deuxièmement).

- Brevet des centres de formation administrative.

Les titulaires de ce diplôme remplissant déjà les conditions de titres exigées pour l'accès à l'emploi visé au présent article, bénéficient d'un échelon supplémentaire.

Art. 5. — Corps de catégorie C.

— Certificat d'aptitude professionnelle pour la profession d'employé de bureau délivré par le ministère marocain de l'éducation nationale.

Art. 6. — Les candidats titulaires du diplôme délivré par la Banque d'Etat tchécoslovaque de Prague, peuvent être nommés à un échelon immédiatement supérieur dans les grades auxquels leurs titres leur permettent d'accéder, en application de la réglementation en vigueur.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 septembre 1964.

Pour le Président de la République, Président du Conseil, et par délégation,

> Le directeur général de la fonction publique, Missoum SBIH.

Arrêtés du 17 septembre 1964 portant mouvement de personnel de l'administration préfectorale.

Par arrêté du 17 septembre 1964, M. Aït Tayeb Lakhdar est radié du cadre des secrétaires administratifs de préfecture

Le dit arrêté prend effet à compter du 20 septembre 1964.

Par arrêté du 17 septembre 1964, M. Koull Tidjani est radié du cadre des secrétaires administratifs de préfecture.

Le dit arrêté prend effet à compter du 29 juillet 1964.

Par arrêté du 17 septembre 1964, M. Abès Tahar est radié du cadre des secrétaires administratifs de préfecture.

Le dit arrêté prend effet à compter du 27 juillet 1964.

Par arrêté du 17 septembre 1964, Mme Abès, née Mamiout Yamina est radiée du cadre des secrétaires administratifs de préfecture.

Le dit arrêté prend effet à compter du 23 juillet 1964.

Par arrêté du 17 septembre 1964, M. Bounah Abdelhamid est radié du cadre des secrétaires administratifs de préfecture.

Le dit arrêté prend effet à compter du 15 juillet 1964.

Par arrêté du 17 septembre 1964, M. Aït Mehdi Mohamed est radié du cadre des secrétaires administratifs de préfecture.

Le dit arrêté prend effet à compter du 1er juillet 1964.

Par arrêté du 17 septembre 1964, M. Lokmane Mohamed est radié du cadre des attachés de préfecture.

Le dit arrêté prend effet à compter du 16 septembre 1964.

Par arrêté du 17 septembre 1964, M. Amrous Hacène est nommé secrétaire administratif stagiaire sous réserve de la justification des conditions imposées par l'article 2 du décret n° 62-503 du 19 juillet 1962.

L'intéressé est mis à la disposition du préfet de Tizi-Ouzou.

Le dit arrêté prend effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 17 septembre 1964, M. Ould Kablia Ali Farouk est nommé secrétaire administratif stagiaire sous réserve de la justification des conditions imposées par l'article 2 du décret n° 62-503 du 19 juillet 1962.

L'intéressé est mis à la disposition du préfet de Mostaganem.

Le dit arrêté prend effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du 11 septembre 1964 portant nomination d'un agent de bureau.

Par arrêté du 11 septembre 1964 M. Boulerbah Ahmed, auxiliaire temporaire de bureau au parquet général d'Alger est nommé agent de bureau de 1° échelon au ministère de la justice.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE

Arrêtés des 9, 15, 16, 23, 28 et 29 juillet, 7 et 17 août 1964 portant mouvement de personnel.

Par arrêté du 9 juillet 1964 M. Lamri Kemal-Eddine est nommé secrétaire administratif de classe normale 2ème échelon.

Par arrêté du 15 juillet 1964 M. Mokhtari Abderrahim est nommé attaché d'administration centrale de 2ème classe, 1er échelon.

Les dits arrêtés prendront effet à compter de la date d'installation des intéressés dans leurs fonctions.

Par arrêté du 16 juillet 1964 M. Hocine Ahmed, administrateur civil, est révoqué de ses fonctions pour abandon de poste, à compter du 19 mars 1964.

Par arrêté du 16 juillet 1964 M. Bouchouchi Abdelkrim secrétaire administratif, est révoqué de ses fonctions pour abandon de poste, à compter du 1er mai 1964.

Par arrêté du 23 juillet 1964 M Ouzidane Mohammed est nommé attaché d'administration centrale de 2ème classe, 1er échelon.

Par arrêtés du 28 juillet 1964.

M. Chadi Lakhdar est nommé secrétaire administratif de classe normale, 1° échelon.

Mme Abbes Turki Zineb est nommée secrétaire administratif de classe normale, 2ème échelon.

Les dits arrêtés prendront effet à compter de la date d'installation des intéressés dans leurs fonctions.

Par arrêté du 29 juillet 1964 M. Bennouar Hocine est délégué dans les fonctions de contrôleur financier de 2ème classe, 1er échelon, et chargé du contrôle financier du Bureau algérien des pétroles et de l'Office national des transports. Par arrêté du 7 août 1964 M. Guendouz Hassène est nommé secrétaire administratif de classe normale, 1° échelon.

Les dits arrêtés prendront effet à compter de la date d'installation des intéressés dans leurs fonctions.

Par arrêté du 7 août 1964 M. Serradj Amor, administrateur civil, est reclassé à la 2ème classe, 2ème échelon

Par arrêté du 7 août 1934 M. Berkani Boussad est délégué dans les fonctions de contrôleur financier départemental 1er échelon (indice brut 685).

Par arrêté du 7 août 1964 M. Echikr Abdelkader est délégué dans les fonctions de contrôleur financier de 2ème classe, 1° échelon, et chargé du contrôle financier de l'Office national algérien de commercialisation.

Par arrêté du 17 août 1964 M. Guidoum Mohamed Kamel est délégué dans les fonctions de contrôleur financier départemental 1° échelon (indice brut 685).

Les dits arrêtés prendront effet à compter de la date d'installation des intéressés dans leurs fonctions

Arrêté du 3 août 1964 accordant la qualité d'ordonnateur secondaire du budget de l'Etat.

Le ministre de l'économie nationale,

Vu la loi nº 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur au 31 décembre 1962, sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale,

Vu le décret nº 50-1413 du 13 novembre 1950 sur le régime financier de l'Algérie et notamment ses articles 260 et 261,

Vu la note n° 139 DTC/CP du directeur du trésor et du crédit en date du 17 juillet 1964,

Arrête:

Article $1^{\circ r}$. — La qualité d'ordonnateur secondaire du budget de l'Etat est accordée à :

- l'inspecteur d'académie d'Alger, pour les départements d'Alger et de Médéa sous l'indicatif 11.40 T.G. Alger,
- l'inspecteur d'académie de Tizi-Ouzou, pour le département de Tizi-Ouzou sous l'indicatif 12.12 R.P.F. Tizi-Ouzou,
- l'inspecteur d'académie d'El-Asnam, pour le département d'El-Asnam sous l'indicatif 14.12 R.P.F. El-Asnam,
- l'inpecteur d'académie de Mostaganem, pour le département de Mostaganem sous l'indicatif 23.12 R.P.F. Mostaganem,
- l'inspecteur d'académie de Tlemcen, pour le département de Tlemcen sous l'indicatif 22.15 R.P.F. Tlemcen,

- l'inspecteur d'académie d'Oran, pour les départements d'Oran, Tiaret et Saïda sous l'indicatif 21.20 R.P.F. Oran,
- l'inspecteur d'académie de Sétif, pour le département de Sétif sous l'indicatif 33.12 R.P.F. Sétif,
- l'inspecteur d'académie de Constantine, pour les départements de Constantine et Batna sous l'indicatif 31.33 R.P.F. Constantine.
- l'inspecteur d'académie de Laghouat, pour les départements des Oasis et de la Saoura sous l'indicatif 40.12 R.P.F. Laghouat,
- l'inspecteur d'académie d'Annaba, pour le département d'Annaba sous l'indicatif 32.12 R.P.F. Annaba.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 août 1964.

Pour le ministre de l'économie nationale et par délégation,

le directeur de l'administration générale, Abderrahmane RAHMANI.

Arrêté du 17 septembre 1964 portant transfert de crédits au ministère de l'orientation nationale.

Le ministre de l'économie nationale,

Vu la loi de finances pour 1964 n° 63-496 du 31 décembre 1963 et notamment son article 10,

Vu le décret n° 64-30 du 20 janvier 1964 portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances pour 1964 au ministère de l'orientation nationale (éducation nationale),

Arrête:

Article 1er. — Est annulé sur 1964 un crédit d'un million huit cent soixante mille cinq cents dinars (1.860.500 DA) applicable au budget du ministère de l'orientation nationale et aux chapitres mentionnés à l'état « A » annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Est ouvert sur 1964 un crédit d'un million huit cent soixante mille cinq cents dinars (1.860.500 DA) applicable au budget du ministère de l'orientation nationale et au chapitre mentionné à l'état « B », annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrête sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 septembre 1964.

Pour le ministre de l'économie nationale, et par délégation, Le directeur du budget et du contrôle, Mohammed BOUDRIES.

ETAT « A »

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES
	MINISTERE DE L'ORIENTATION NATIONALE (EDUCATION NATIONALE)	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	. 4ème Partie. — Matériel et fonctionnement des services	
34-43	Institut pédagogique national. — Remboursement de frais	26.500 DA
. 34-44	Institut pédagogique national. — Matériel	1.709.000 DA
34-91	Parc automobile	
•	Article 1. — Achat et renouvellement de véhicules automobiles	80.000 DA
	Article 2. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	45.000 DA
	Total des crédits annulés	1.860.500 DA

ETAT « B »

CHAPITRE	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
	MINISTERE DE L'ORIENTATION NATIONALE (EDUCATION NATIONALE)	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	6ème Partie Subvention de fonctionnement	
36-43	Institut pédagogique national. — Subvention de fonction- nement — (Fonctionnement de l'Institut pédagogique national)	1.860.500 DA

Décision du 17 septembre 1964 portant rattachement de crédit au ministère de l'agriculture.

Le ministre de l'économie nationale,

Vu la loi de finances pour 1964 n° 63-496 du 31 décembre 1963, et notamment son article 8,

Vu le décret n° 64-29 du 20 janvier 1964, portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances pour 1964, au ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 64-27 du 20 janvier 1964 portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances pour 1964, au ministre de l'économie nationale (I - Charges communes),

Décide:

Article 1°. — Est annulé sur 1964 un crédit de trois mille cinq cent soixante huit dinars dix neuf centimes (3.538,19 DA), applicable au budget du ministère de l'économie nationale (I - Charges communes) chapitre 31-92 « Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée ».

Art. 2. — Est ouvert sur 1964 un crédit de trois mille cinq cent soixante huit dinars dix neuf centimes (3.568,19 D.A.) applicable au budget du ministère de l'agriculture, chapitre 31-92 « Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée ».

Fait à Alger, le 17 septembre 1964.

P. le ministre de l'économie nationale, et par délégation,

Le directeur du budget et du contrôle, Mohammed BOUDRIES.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 22 septembre 1964 portant dissolution du conseil d'administration et désignation d'une commission administrative provisoire de gestion de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Sidi-Bel-Abbès.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi nº 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur au 31 décembre 1962, sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale,

Vu l'article 24 du décret du 29 octobre 1935 fixant les conditions d'application du décret-loi du 4 octobre 1935 ayant pour objet de créer un établissement central de crédit agricole et de réorganiser les institutions de crédit et de coopération agricoles en Algérie,

Arrête:

Article 1°r. — Le conseil d'administration de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Sidi-Bel-Abbès est dissous.

Art. 2. — Il est créé une commission provisoire d'administration, chargée de la gestion de la Caisse régionale de crédit agricole de Sidi-Bel-Abbès en attendant l'élection d'un nouveau conseil et la réorganisation du crédit.

Art. 3. — Sont nommés membres de la commission de gestion :

représentants du secteur privé :

MM. Lekhal Habib Reguieg ben Kaled Chiali Ahmed Abdaim Benouada Boubechir Abdellah.

représentants du secteur socialiste :

MM. Kebir Abdelkader Bouheno Amar Nizar Abdelkader Hassani Benali Aïssa Mohamed.

Art. 4. — Un commissaire du Gouvernement est adjoint à la dite commission avec voix consultative.

Art. 5. — Le présent arrête sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 septembre 1964.

Ahmed MAHSAS.

MINISTERE DE L'ORIENTATION NATIONALE

Arrêté du 10 janvier 1964 fixant le montant mensuel des bourses ou des compléments de bourses pour l'année 1963-1964.

Le ministre de l'orientation nationale,

Vu les crédits inscrits au budget de l'exercice 1964,

Vu les résultats de l'enquête effectuee par le Bureau national des bourses au sujet du coût de la vie dans les différents pays,

Arrête :

Article 1er. — Le montant mensuel des bourses pour l'année 1963-1964 est fixé comme suit :

Algérie

Etudiants en facultés: 300 DA Elèves ingénieurs: 400 DA

Tunisie et Maroc

Etudiants en facultés: 300 DA Elèves du second degré: 150 DA

Liby

Etudiants en facultés : 70 DA Elèves du second degré : 50 DA

27 Deptement 17 c. Octiliza Da LA
R.A.U.
Etudiants en facultés: 130 DA Elèves du second degré: 100 DA
Syrie
Etudiants en facultés; 120 DA Elèves du second degré: 100 DA
Irak
Etudiants en facultés: 70 DA
Jordanie Elèves du second degré 70 DA
Koweit
Elèves du second degré 50 DA
Démocraties populaires
Complément mensuel de: 100 DA
Europe occidentale
Etudiants en facultés ou élèves ingénieurs: 600 DA
Art. 2. — Les étudiants et élèves algériens à l'étranger bénéficieront en outre, pour l'année 1963-1964, d'une indemnité vestimentaire et scolaire évaluée comme suit :
Pays arabes

Démocraties populaires: 500 DA

Europe occidentale: 750 DA

Art. 3. — Le directeur des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 janvier 1964.

Belkacem CHERIF.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 18 septembre 1964 fixant pour chaque port, le nombre maximum d'ouvriers dockers professionnels.

Le ministre de la reconstruction, des travaux publics et des transports,

Vu la loi nº 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur au 31 décembre 1962, sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale,

Vu la décision n° 55-009 de l'Assemblée algérienne homologuée par décret du 10 février 1955, tendant à la codification et à la modification des décisions de cette Assemblée relatives à l'organisation du travail de manutention dans les ports, notamment son article 4,

Vu les délibérations et propositions du conseil d'administration de la Caisse algérienne de garantie des ouvriers dockers, dans sa séance du 29 juin 1964, intervenues conformément à l'article 20 de la décision n° 55-009 précitée,

Arrête :

Article 1°. — Les effectifs maximum d'ouvriers dockers professionnels sont fixés pour chaque port comme suit :

Ghazaouet	118
Arzew	61
Bejaia	121
Skikda	463
Alger	2.059
Oran	

Mostaganem	 300
Djidjelli	 15
Annaba	 400

Art. 2. — Le présent arrête sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 septembre 1964.

Ahmed BOUMENDJEL*

Arrêté du 22 septembre 1964 relatif à la demande d'autorisation de transport public par air et de travail aérien.

Le ministre de la reconstruction, des travaux publics et des transports,

Vu la loi nº 64-166 du 8 juin 1964 relative aux services aériens, et notamment ses articles 5 et 8,

Sur proposition du directeur des transports,

Arrête:

Article 1er. — Les entreprises désireuses d'être autorisées à assurer des services aériens de transport public et de travail aérien, conformément aux dispositions des articles 5 et 8 de la loi susvisée du 8 juin 1964, devront présenter une demande d'autorisation conforme au modèle annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur des transports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, ainsi que son annexe, au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 septembre 1964.

Ahmed BOUMENDJEL.

Modèle de demande d'autorisation de transport public par air ou d'agrément de travail aérien.

(à adresser au ministère de la reconstruction, des travaux publics et des transports, sous-direction de l'aviation civile).

I - Renseignements concernant l'entreprise :

1°) - Indiquer :

— La nature juridique de l'entreprise (personne physique ou personne morale).

S'il s'agit d'une personne morale :

La forme de l'entreprise (société anonyme, en nom collectif, à responsabilité limitée, etc...)

Le président, les administrateurs, les gérants, le directeur général ou directeur, en précisant pour chaeun d'eux : les noms, prénoms et adresse, la nationalité, la durée du service militaire effectue, les professions et activités principales. Donner pour le président, le directeur général ou directeur, des références aussi détaillées que possible.

- la raison sociale
- l'adresse exacte du siège social
- le capital social (préciser le montant du capital actions, la partie libéree et éventuellement le montant des obligations émises).
 - 2°) Joindre à la présente demande :
 - les statuts de la société, s'il s'agit d'une personne morale.

Pour les deux derniers exercices :

— Les copies des bilans et comptes de profits et pertes de l'entreprise.

II — Renseignements concernant les moyens dont dispose l'entreprise :

1°) — Indiquer les moyens matériels utilisés :

— Le nombre et les types des avions en précisant **pour** chacun l'aménagement ommercial adopté.

S'Il y a lieu, les surfaces couvertes utilisées :

- Hangars sur les aérodromes,
- Ateliers de réparation en précisant leur emplacement et l'importance des moyens industriels utilisés.
- S'il y a lieu, les agences commerciales exploitées par l'entreprise.
 - 2º) Préciser brièvement :
- Le nature des opérations d'entretien et de révision réalisées dans les ateliers de l'entreprise. Dans le cas où ces opérations ne seraient pas effectuées par l'entreprise, indiquer dans quelles conditions et par qui elles ont été réalisées.
- L'importance et la valeur des pièces de rechange stockées dans les magasins de l'entreprise.
- Les matériels d'escale, propriété de l'entreprise et les lieux où sont stationnés ces matériels.
- 3.) Indiquer les moyens en personnels dont dispose l'entreprise.
- Fournir un état numérique des personnels navigants en distinguant les pilotes, les co-pilotes, les mécaniciens, les radios, les navigateurs, les stewards et les hôtesses.
- Fournir un état numérique des personnels non navigants en distinguant, d'une part, les personnels techniques des ateliers, d'autre part les autres personnels administratifs, techniques et commerciaux.

- 4°) Indiquer succinctement les moyens de crédit dont dispose l'entreprise (prêts bancaires, ou prêts d'autres entreprises ou organismes).
- III Renseignements concernant l'activité de l'entreprise
- 1°) Préciser brièvement les services déjà exploités et les résultats obtenus en distinguant les transports de passagers, de frêt et de poste, et en indiquant pour chacun des services les dates du début et d'arrêt de l'exploitation.
- 2°) Préciser l'activité pour laquelle, selon les cas, l'autorisation ou l'agrément est sollicité, en indiquant notamment :
 - Les zones d'activité choisies ;
- La nature des transports (passagers, frêt ou poste) ou des travaux envisagés;
- Les itinéraires des lignes pour lesquelles l'autorisation de transport est demandée.
- 3°) Fournir une brève étude économique montrant l'intérêt de l'exploitation envisagée ; préciser les recettes escomptées en distinguant celles qui s'appliquent au transport des passagers, celles qui s'appliquent au transport du frêt, à celui de la poste, ou à tous autres travaux.
- 4°) Indiquer, s'il y a lieu, les accords d'exploitation actuellement en vigueur avec les autres entreprises et ceux qui sont envisagés ; joindre une copie des conventions conclues.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE

Sous-direction des finances extérieures

Avis n° 21 Z.F. donnant une troisième liste des agriculteurs français ayant demandé à transférer en France le produit de la réalisation de leur dernière récolte.

Référence : Avis n° 16 Z.F. du ministère de l'économie nationale.

L'avis n° 16 Z.F. publié au Journal officiel n° 17 du 25 février 1964 a défini les conditions dans lesquelles les agriculteurs français dont les biens ont été nationalisés par application du décret n° 63-388 du 1° octobre 1963 seraient autorisés à

transférer en France le produit de la réalisation de leur dernière récolte de vins et céréales dedu non faite des passifs d'exploitation.

Le présent avis a pour objet de publier une troisième liste des agriculteurs français ayant demandé à bénéficier de ces conditions.

Il est rappelé que les créanciers des personnes figurant sur cette iste doivent faire connaître, sous quinzaine, à la banque de ces dernières, par lettre recommandée avec accusé de réception, leurs créances en en indiquant la nature et l'échéance

Les diligences pour le recouvrement des sommes dues incombent aux créanciers.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

DEMANDEUR	ADRESSE	DOMAINE	
Mme Vve Aguléon Arthur née Yenne Louise Mme Vve Drigeard Auguste Mme Vve Berthaud Marius Mr. Petit Maurise et héritiers Yung Jean Baptiste	Oran Oran	Misserghin Ouled Mimoun (Lamoricière) Bou Tlelis Lourmel	
Mr. Schneider Gérard Mr. Berdos Jean Mme Leyrat André Mr. Jenck Emile Mr. Jenck Henri Mme Vve Belda Joseph Mr. Belda Ernest Mr. Breton Adrien Mr. Bertrand Pierre Mme Lopez Antoine Mme Quiles Ramon née Martin Mr. Tayol Emile Mr. Ribon André Mr. Garcia Gabriel Mr. Quiles Ramon Mr. Villegas François Fils Mr. Sanchez Manuel Mme Vve Vert Emilienne et Fils	Oran Oran Oran Oran Oran Oran Oran Oran	Hammam Bou Hadjar Gdyel Er Rahel Er Rahel Er Rahel Ain El Arba Ain El Arba Ouillis Tounin (Bellecote) Lourmel Er Rahel Chaiba Bou Tlelis Lourmel Er Rahel Bou Tlelis Aoubelhil Hammam Bou Hadjar	

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

		1
DEMANDEUR	ADRESSE	DOMAINE
Mme Vve Establet René	Er Rahel	Er Rahel
Mr. Brochier Paul	Sidi M'Hamed Benali	Sidi M'Hamed Bénali
Mr. Muller René	Kheir Dine	Kheir Dine
Mr. Ferrer Antoine	Oran	Gdyel
Mme Riudavetz Frères et Sœurs	14, Boulevard d'Alsace Lorraine Pau (Basses Pyrénées).	Ain Bessem
Mr. Robin Maxime	20, Boulevard d'Austerlitz Beziers (Herault)	Ain Bessem
Mme Vve Rosello Louis	El Malah	El Malah
Mme Schatz Paule	4, rue du Congrès, Nice (A.M.)	Ain Bessem
Mr. Suire Fernand	13, rue Solferino, Beziers (Herault)	La Baraque (Sour El Ghozlane)
Mr. Suire Roger	Cissac - Medoc (Gironde)	Ain Bessem
Mme Dauvergne Alexandre	20, rue d'Austerlitz, Beziers	Ain Bessem
Mr. Puybarand Manand	1, Résidence Brune, Square A Renoir, Paris 14°	Ain Bessem
Mme Pied Fernand	41, Boulevard de l'Europe, Maubeuge (Nord)	Ain Bessem
Mr. Renaudin Jean	4, Boulevard de Cessole, Nice (A.M.)	Ain Bessem
Mr. Dien Georges	Les Loggras 4, Boulevard Wilson - Juan les Pins	Ain Bessem
	(A.M.)	Ain Bessem
Mr. Domenech Henri	5, rue des Serruriers, Colmar (H.Rh)	Ain Bessem
Mr. Dubouchet P. Aussel	Villepot (Loire Atlantique)	Ain Bessem
Mlle. Durand Clémentine	Château l'Estang St Philippe d'Aiguille (Gironde)	Ain Bessem
Mme Dumeglio Filliol)	Ain Bessem
Mr. Bastionetto Jules	36, rue Verdi, Nice (A.M.)	Ain Bessem
Mr. Bastionetto Emile	« Tarnulaus » - Gardegan St Philippe d'Aiguille (Gironde)	Ain Bessem
Mr. E. Albertini	Quartier Mortisson Ste Remy de Provence	
•	(Bouches du Rhône)	Ain Bessem
Mr. Vasse Charles	Allée de Paris, Celleneuve (Hérault)	Ain Bessem
Mme Vve Lubrano Pierre	Cissac - Medoc (Gironde)	Ain Bessem
Mr. Longobardi Robert	Fourchon Moulies et Villemartin (Gironde)	Ain Bessem
Mr. Longobardi Paul	Fourchon Moulies et Villemartin (Gironde)	Ain Bessem
Mr. Longobardi François	155, Avenue J. Chaubert, Toulouse (H.G.)	Ain Bessem
Mr. De Lasbordes	41, rue Fernandez, Albi (Tarn)	Ain Bessem
Mr. Filliol Robert	Château Lestang Ste Philippe d'Aiguille (Gironde)	Ain Bessem
Mr. Taedres Muller	Hadjout Mostaganem	Hadjout Melache
Mr. Hemelin Serge Consort Camallonga	Oran	Ain Temouchent
Mr. Fages	Ain-Temouchent	Ain Temouchent
Mr. Polycarte Eugène et Henri	9, rue Philippe de Cerner, Annaba	El Hadjer (Duzerville)
Héritiers Mougeot Julien	2, rue Guilioteaux, Mormant (S et M)	Jemmapes
Mr. Bouche Jacques	Hammam Bou Hadjar	Hammam Bou Hadjar
MM. Esmann Gorges Valerie, René	Bejaïa	La Réunion
Cie Foncière Industrielle et Agricole El Hadjar	1 •	Annaba
Mme Vve Pareilleux Honoré	Noisy les Bains	Noisy les Bains
Mme Vve Tribaudeau Alexis	El Malah	El Malah
Mr. Creutzer Pierre	Mesra (ex Blad Touaria)	Mesra
Mme Vve Jeannot	4, rue Jules Sion, Oran	Bethioua
Mr. Bonnecque Paul	7, rue Léon Vaudoyez, Paris (VII ^e)	Hammam Bou Hadjar
Mr. Anouilh Théophile	Heyrieux (Isère)	Bourbaki

Banque française du commerce extérieur

MM. Martinez Frères et Agullo	Bastia (Corse)		Aïn Temouchent
Mme Martre Odette	Aix en Provence (B du R)		Sidi Ben Adda
Mme Vve Starck Lucien	Nimes		Er Rahel et Terga
Mr. Chapuis Edgar	> .		Beni Ouazzane
Mme Vve Maffre Edmond	Chartres (Eure et Loir)		Guiard
Mme Vve Caillaud Armand	Nimes .		Er Rahel
Mr de San Nicolas Henri	Toulon		Aghlal
Mme Macia Raymond	Aix en Provence (B du R)		El Malah
Héritiers Conte	»		Terga
Mme Alberge Hugues	Saint Raphaël		Sidi Ben Adda
Mr Verdoni Jean	Nice		Er Rahel
Mr Coirier Florentin	· »	/	Aïn Temouchent
Mme Fatton Roger	Lezignan Corlières (Aude)		Terga
Mr Tari Alain	Nimes		Hammam Bou Hadjar
Mr Petremant Emilien	Paris		Boufatis (St Louis)

Société marseillaise de crédit

Mr Boutrin Edouard MM.Migliaccio Angèle et Antoine | Bou Medfa | La Tessonnière | St Maximin la Ste Baume Var (France)

Bou Medfa Oued Ouach (Skikda)

DEMANDEUR	ADRESSE	DOMAINE
Mlle Cuomo Colombe	Skikda	Damremont (Skikda)
Mr Cuomo Nicolas	»	Oued Ouach
Mr Cuomo Pascal Mr Julien Ernest	» Hötel Restaurant, Route de Castres - Saint Pons	Damremont Mesra
Mme Renaudin née Navarro Marie Antoinette	Constantine Constantine	Aïn Abid
	Banque nationale pour le commerce et l'industrie	
Mme Vve Barret Albert Sté du Djebel Aomar	Avenue Roquefort Revel (Hte Garonne) Parc Gatlif, Alger	Aïn Temouchent Khemis El-Khechna (Fondouk)
	Comptoir national d'escompte de Paris	
Héritiers Jannin Gaston	17, rue Denfert Rochereau, Alger	Attatba
	Crédit industriel et commercial	,
Mr Dulac Jean Barthelemy	16. rue Cheikh Larbi Tbissi, Sidi-Bel-Abbès	Sidi Lahssen (Palissy)
Mr Gerard Henri	18, rue Khemisti, Oran	Sidi Kada
	Crédit du nord	
Mr Destombes André	Frelinghien (Nord)	Aïn El Berd
	Société générale	
Mme Vve Dallée René née Solem	Mascara	Aïn-Farès
Georgette Mme Record Marie Jeanne	 Tighennif	Tighennif
Mme Vve Alliaume Georges née Sollem	Mascara	Aïn-Farès-
M. Holtzscherer Gilbert	Castelmorom sur Lot Hachems	Boufatis Hachems
M. Burlet Marcel M. Limerat Ulysse	11, rue Larbi Ben M'hidi — Aïn-Temouchent	
M. Dubouchet Jean-Jacques	11, rue Basserres, Perpignan (P. O.)	Bouïra
	Ameur El Aïn 43 bis, rue Mohammed Khemisti — Oran	Ameur El Aïn Tenira
Jeanne M. Enderle Michel M. Berthalon Aimé Joseph agissant en son nom et celui de M. Berthalon	La Malhaute par Lignan sur Orb (Herault) Mondouzit (Charente)	Sidi Lahssen Sidi Ben Adda
Samuel M. Berthalon Aimé Alexandre et Samuel	Mondouzit (Charente)	Sidi Ben Adda Bethioua
Mme Yvars Antoine née Pobeda Marie	Tighennif	Tighennif

Credit Lyonnais

Mr. Pujol Louis Mme Girard René, née Bastien Mar-	Hachems Tighennif	Hachems Tighennif
celle Mr. Cautenet Gilbert	Hachems	Hachems
Mr. Rico Aimé	El Malah	El Malah
Mr. Courtois Adrien	7, rue Beranger. Oran	Boufatis
Mr. Limerat Claude	11, Avenue Larbi Ben M'Hidi Ain Temouchent	
Mlle. Joubert Jeanne	101, rue Ampère, Grenoble (Isère)	Aïn Sabra
Mme Vve Goddet	Bou Tlelis	Bou Tlelis
Mme Vve Hernandez et Héritiers	128, rue Mac Carthy, Résidence Poincaré - Caude- ran, Bordeaux	Ouled Berkeches
Cie Commerciale et Vinicole d'Algérie	rue de Chalons, Agha Port, Alger	Guyotville
Mr. Catala Frédéric	Hennaya (Tlemcen)	Hennaya
Héritiers Funel Martus	66, Boulevard Mohamed V, Alger	El Arba
Mr. Corbi Anselme	Mascara	Mascara

MM. Rosello André et Lucien Mr. Holtzscherer Martial Mr. Guerror Michel Mme Vve Lozano François et Fils Mm. Garcia François Mr. Garcia François Mr. Garcia François Mr. Four Gaston Mr. Bastien René Mr. Lacroix Louis Mr. Jolivet Robert Vve Voisin Albert Mme Vve Carayon Paul Mile. Carayon Allce Mr. Polecia Louis Mr. Polecia Control Mr. Polecia Louis Mr. Walhen Marcel Mr. Tricot Lucien Mr. Walhen Marcel Mr. Gomez Jean Mr. Couber Henri Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mr. Rarioulet Joseph Mr. Alibert Germain Mr. Levrault Louis Mr. Alibert Germain Mr. Coranço Edouard Mr. Gorger Raymond Mr. Garacter Roland Mr. Gorder Roger Mm. Dubois Yves nee Grieu Simone Mr. Gaeder Roger Mm. Dubois Yves nee Grieu Simone Mr. Gaeder Roger Mm. Dubois Yves nee Grieu Simone Mr. Gaeder Roger Mm. Gueder Roger Mm. Gueder Roger Mm. Grackore Roland Mr. Goder Roger Mm. Gueder Roger Mm. Grackore Roland Mr. Gaeder Roger Mm. Grackore Roland Mr. Gaeder Roger Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Suc Paul Mr. Sou Paul Mr. Rowrievier Gaston Mr. Rowrievier Gaston Mr. Rowrievier Gaston Mr. Gorandval Balae Mr. Bouriers St. Chaux, Narbonie Gestalingand, Genoble Ga. Stalingand, Grenoble Ga. Stalinga	DEMANDEUR	ADRESSE	DOMAINE	
Mr. Gurcia François et Fils Mr. Garcia François et Fils Mr. Garcia François et Fils Mr. Garcia François et Fils Mr. Four Gaston Mr. Lacroix Louis Mr. Jolivet Robert Mr. Loroix Louis Mr. Jolivet Robert Mr. Garcia François Mr. Four Garayon Paul Mr. Bastien Paul Mr. Bastien Paul Mr. Bastien Paul Mr. Bastien Paul Mr. Pobeda Louis Mr. Popeda Louis Mr. Pobeda Louis Mr. Walhen Marcel Mr. Curcer Henri Mr. Walhen Marcel Mr. Gomez Jean Mr. Couber Cherni Mr. Faurez Eilé Mr. Faurez Eilé Mr. Faurez Eilé Mr. Faurez Eilé Mr. Albert Germain Mr. Levrault Louis Mr. Pobert Glement Mr. Albert Germain Mr. Levrault Louis Mr. Connec Pançois Mr. Corsero Raymond Mr. Connec Jean Pierre Mr. Joubert Glement Mr. Montero Roger Mr. Poibert Glement Mr. Huchel Lucien Mr. Garcher Roger Mr. Felix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul 58, Tve Ernand Forest, Oran Hennaya Hennay	MM. Rosello André et Lucien	El Malah		
Mr. Garcia François et Fils Mr. Garcia François de Fils Mr. Garcia François Mr. Four Gaston Mr. Bastien René Mr. Lacroix Louis Mr. Jolivet Robert Vie Voisin Albert Mr. Bastien Paul Mr. Abad Nöß Maoussa Maoussa Mr. Pobeda Louis Mr. Pobeda Louis Mr. Pobeda Louis Mr. Bastien Marcel Mr. Pobeda Louis Mr. Bastien Marcel Mr. Pobeda Louis Mr. Bastien Marcel Mr. Desses Albert Mr. Desses Albert Mr. Desses Albert Mr. Comez Jean Mr. Couberc Henri Mr. Farurez Elie Bois Nosalily - Magnet (Allier) Ain Youcef Mane Vve Combes épouse Cladt Mr. Alibert Germain Mr. Alibert Germain Mr. Rariculet Joseph Mr. Carayon Edouard Mr. Canac Jean Pierre Mr. Alibert Clement Mr. Moreau Paul Mr. Goeter Roland Mr. Gaectner Roland Mr. Gaectner Roland Mr. Gaectner Roland Mr. Geder Roger Mr. Felix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Mr. Suc Paul Mr. Suc Paul Mi. Suc Paul Mi. Goder Roger Mr. Felix Pierre Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Mi. Suc Paul Mi. Suc Paul Mi. Geder Roger Mr. Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Mi. Geder Roger Mr. Felix Pierre Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Mi. Carayon François Mr. Suc Paul Mi. Suc Paul Mi. Geder Roger Mr. Felix Pierre Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Mi. Geder Roger Mr. Felix Pierre Mr. Moreau Paul Mr. Gae Paul Mr. Suc Paul Mi. Geder Roger Mr. Felix Pierre Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Mi. Geder Roger Mr. Felix Pierre Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Mr. Suc Paul Mi. Geder Roger Mr. Felix Pierre Mr. Moreau Paul	Mr. Holtzscherer Martial	Legrand		
Mr. Four Gaston Mr. Four Gaston Mr. Four Gaston Mr. Gasten René Mr. Lacroix Louis Mr. Jolivet Robert Mr. Jolivet Robert Vve Voisin Albert Mr. Voeraryon Paul Mr. Bastien Paul Mr. Pobeda Louis Mr. Ley Roger Mr. Triot Lucien Mr. Triot Lucien Mr. Triot Lucien Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mr. Faurez Elié Mr. Pobeda Couis Mr. Faurez Elié Mr. Faurez Elié Mr. Faurez Elié Mr. Faurez Elié Mr. Romero François Mr. Carayon Edouard Mr. Levrault Louis Mr. Carayon Edouard Mr. Canac Jean Pierre Mr. Moreur Paul Mr. Moreur Paul Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Feilix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Feilix Pierre Mr. Keitz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul 153, rue de Stalingrad, Grenoble Hachems Ha	Mr. Guerrero Michel	58, rue Fernand Forest, Oran	Sidi Chami	
Mr. Basten René Mr. Lacroix Louis Mr. Jolivet Robert Vve Voisin Albert Mr. Basten Paul Mr. Abad Nöël Mr. Abad Nöël Mr. Pobeda Louis Mr. Pobeda Louis Mr. Pobeda Louis Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Dessez Albert Mr. Walhen Marcel Mr. Triot Lucien Mr. Faurez Elié Mr. Faurez Elié Mr. Faurez Elié Mr. Rarioulet Joseph Mr. Albett Germain Mr. Albett Germain Mr. Canac Jean Pierre Mr. Ganac Jean Pierre Mr. Joubett Clément Mr. Moreau Paul Mr. Geider Roger Mr. Greau Paul Mr. Size Paul Mr. Size Paul Mr. Size Annecy le Vieux (Hte Savoie) Hachems H	Mme Vve Lozano François et Fils	rue des Fours à Chaux, Narbonne	Hennaya ·	
Mr. Bastlen Remé Mr. Lacroix Louis Mr. Jolivet Robert Vve Voisin Albert Mr. Voisin Albert Mr. Voisin Albert Mr. Bastlen Paul Mr. Pobeda Louis Mr. Popeda Louis Mr. Lev Roger Mr. Lev Roger Mr. Lev Roger Mr. Lev Roger Mr. Tritot Lucien Mr. Tritot Lucien Mr. Gomer Jean Mr. Couber Henri Mr. Faurez Elié Mr. Faurez Elié Bois Noailly - Magnet (Allier) Mr. Pariout Louis Mr. Carayon Edouard Mr. Gamer François Mr. Carayon Edouard Mr. Gamer François Mr. Carayon Edouard Mr. Gamer François Mr. Ganez Jean Pierre Mr. Huchet Lucien Mr. Moreau Paul Mr. Sabra Hachems Hachem	Mr. Garcia François			
Mr. Lacroix Louis Mr. Jolivet Robert Vie Voisin Albert Mr. Jolivet Robert Vie Voisin Albert Mr. Bastien Paul Mr. Bastien Paul Mr. Bastien Paul Mr. Abad Nößl Maoussa Mr. Pobeda Louis Mr. Bonefoy Marcel Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Essex Albert Mr. Walhen Marcel Mr. Gomez Jean Mr. Couber Henri Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mr. Eardyon Edouard Mr. Levrault Louis Mr. Levrault Louis Mr. Carayon Edouard Mr. Canac Jean Pierre Mr. Joubert Clément Mr. Huchet Lucien Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Filix Pierre Mme Vve Heintz Lucien née Luninger Gilberte Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Sic Paul Hachems Mravicuef Ain Youcef Mr. Youcef Skikda (Valée) Bréa Bosquet Hennaya Skikda (Valée) Bréa Parl Wennaya Skikda (Valée) Bréa Bréa Ain Sabra Nyoucef Ain Youcef Ain Sabra Nyoucef Ain Sabra Nyoucef Ain Sabra Nyoucef Ain Youcef Ain	Mr. Four Gaston	38, Avenue Michél Villaz Beaurepaire (Isère)	Oued Berkèches	
Mr. Jolivet Robert Vve Voisin Albert Nme Vve Carayon Paul Mr. Bastien Paul Mr. Bastien Paul Mr. Bastien Paul Mr. Abad Noël Mr. Pobeda Louis Mr. Pobeda Louis Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Dessez Albert Mr. Walhen Marcel Mr. Tricot Lucien Mr. Tricot Lucien Mr. Gomez Jean Mr. Comez Jean Mr. Couber Henri Mr. Bariolet Joseph Mr. Fairez Eliè Mr. Porsero Raymond Mr. Albert Germanl Mr. Levrault Louis Mr. Carayon Edouard Mr. Corayon Edouard Mr. Orsero Raymond Mr. Corayon Edouard Mr. Corayon Edouard Mr. Corayon Edouard Mr. Montero Roger Mr. Montero Roger Mr. Montero Roger Mr. Geider Roger Mr. Felix Pierre Mr. Montero Roger Mr. Geider Roger Mr. Felix Pierre Mr. Heintz Culben for the fine the Mr. Geider Roger Mr. Heintz Lucien née Luninger Gülberte Mr. Heintz Gilbert Mr. Mr. Suc Paul Tue des Pommaries Annecy le Vieux (Hte Savole) Hachems Maoussa Tighennif An Youcef Ain Youcef Blad Touaria Bosquet Hennaya Bosquet Hennaya Bosquet Hennaya Bosquet Hennaya Bosquet Hennaya Skikda (Valée) Bréa Skikda (Valée) Bréa Ain Sabra Remchi Remchi Remchi Remchi Remchi Remchi Remchi Ain Youcef Ain Y	Mr. Bastien René	Hachems		
Vve Voisin Albert Hachems Mme Vve Carayon Paul Hachems Hachems Mr. Bastien Paul Hachems Hachems Mr. Bastien Paul Hachems Hachems Mr. Abad Noël Maoussa Maoussa Mr. Pobeda Louis Tighennif Tighennif Mr. Bonnefoy Marcel Ain Youcef Blad Touaria Blad Touaria Mr. Dessez Albert Bosquet Blad Touaria Bosquet Mr. Walhen Marcel 10, Avenue Maréchal Foch, Nice Blad Touaria Hennaya Mr. Tricot Lucien 24, Boulevard Zirout Youcef, Alger Bosquet Hennaya Mr. Comez Jean Quartier Rattry - Campsas (T. et G.) Skikda (Valée) Bréa Mr. Couber Henri 27, rue des Tilleuls, Nimes Remchi Remchi Mr. Barioulet Joseph Ain Youcef Ain Youcef Ain Youcef Mr. Levrault Louis Lavigerie Hachems Mr. Carayon Edouard Hachems Hachems Mr. Carayon Edouard Hachems Hachems Mr. Cana Jean Pierre Hachems Hachems Mr. Carayon Edouard Hachems Hachems </td <td>Mr. Lacroix Louis</td> <td></td> <td>Hachems</td>	Mr. Lacroix Louis		Hachems	
Mme Vve Carayon Paul Mf. Bastien Paul Mf. Bastien Paul Mf. Abad Noël Mf. Abad Noël Mf. Pobeda Louis Mf. Bonnefoy Marcel Mf. Bonnefoy Marcel Mf. Ley Roger Mf. Dessez Albert Mf. Dessez Albert Mf. Walhen Marcel Mf. Tricot Lucien Mf. Tricot Lucien Mf. Tricot Lucien Mf. Gomez Jean Mf. Couber Henri Mf. Bartivet Germain Mf. Bartivet Joseph Mf. Carayon Edouard Mf. Carayon Edouard Mf. Conser François Mf. Canac Jean Pierre Mf. Montero Roger Mf. Geider Roger Mf. Geider Roger Mf. Geider Roger Mf. Geider Roger Mf. Heintz Gilberte Mf. Heintz Gilbert Mf. Heintz Gilbert Mf. Moreau Paul Mf. Suc Paul Mf. Suc Paul Mf. Suc Paul Hachems Maoussa Moussa Tighennif Ain Youcef Ain Youcef Blad Touaria Bosquet Hennaya Skikia (Valée) Bréa Bréa Min Sabra Remchi Remchems Hachems Hach	Mr. Jolivet Robert	rue des Pommaries Annecy le Vieux (Hte Savoie)	Aïn Sabra	
Mr. Bastien Paul Mile. Carayon Alice Mile. Carayon Alice Mr. Abad Noël Mr. Abad Noël Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Ley Roger Mr. Ley Liche Mr. Salver Mr. Salver Mr. Salver Mr. Salver Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mr. Alibert Germain Mr. Alibert Germain Mr. Alibert Germain Mr. Romero François Mr. Romero François Mr. Romero François Mr. Canac Jean Pierre Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mr. Gaectner Roland Mr. Gaectner Roland Mr. Gaectner Roland Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Heintz Gilbert Mr. Suc Paul Mr. Suc Paul Hachems Hache	Vve Voisin Albert	Hachems	Hachems	
Mille. Carayon Alice Mr. Abad Noël Mr. Pobeda Louis Mr. Pomefoy Marcel Mr. Ley Roger Mr. Walhen Marcel Mr. Walhen Marcel Mr. Walhen Marcel Mr. Tricot Lucien Mr. Gouberc Henri Mr. Gouberc Henri Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mr. Levrault Louis Mr. Alibert Germain Mr. Levrault Louis Mr. Romero François Mr. Corsero Raymond Mr. Canac Jean Pierre Mr. Montero Roger Mr. Montero Roger Mr. Montero Roger Mr. Montero Roger Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Hachems Maoussa Tighennif Ain Youcef Ain Youcef Ain Youcef, Alger Ale Youef, Alger Ale Youef, Alger Ain Youcef, Alger Ale Youef, Alger Ale Youef Ale Yale Ale Yale Ale Carayon Ale Yale Ale Ale Hennaya Skikda (Valée) Bréa Ain Youef Ale Yale Ale Yale Ale Carayon Ale Yale Ale Ale Yale Ale Ale Aller Ale Ale Maoussa Tighennif Ale Youef Ale Gealer Ale Carayon Ale Ale Carayon Ale Ale Carayon Ale Ale Carayon Ale Carayon Ale Car	Mme Vve Carayon Paul	Hachems	Hachems	
Mr. Abad Noël Mr. Pobeda Louis Mr. Pobeda Louis Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Ley Roger Mr. Dessez Albert Mr. Dessez Albert Mr. Walhen Marcel Mr. Tricot Lucien Mr. Tricot Lucien Mr. Tricot Lucien Mr. Gomez Jean Mr. Gomez Jean Mr. Gomez Jean Mr. Gower Henri Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mr. Alibert Germain Mr. Alibert Germain Mr. Levrault Louis Mr. Canac Jean Pierre Mr. Canac Jean Pierre Mr. Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mr. Montero Roger Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Geiter Roland Mr. Geiter Roland Mr. Geiter Roland Mr. Geiter Roland Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Maoussa Maoussa Maoussa Maaoussa Tighennif Ain Youcef Main Youcef Blad Touaria Bosquet Hennaya Skikda (Valée) Bréa Skikda (Valée) Bréa Ain Sabra Remchi Remchi Remchi Ain Youcef Machems Hachems Hachems Hachems Hachems Hachems Marnia Marni	Mr. Bastien Paul	Hachems	Hachems	
Mr. Pobeda Louis Mr. Pobeda Louis Mr. Pobeda Louis Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Ley Roger Mr. Ley Roger Mr. Walhen Marcel Mr. Walhen Marcel Mr. Tricot Lucien Mr. Tricot Lucien Mr. Gomez Jean Mr. Gomez Jean Mr. Gomez Jean Mr. Gomez Jean Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mr. Barioulet Joseph Mr. Ley Roger Mr. Carayon Edouard Mr. Garayon Edouard Mr. Carayon Edouard Mr. Canac Jean Pierre Mr. Joubert Clément Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mr. Moreau Paul Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Raul Mr. Gereau Anne Ve Raise Valée Baréa Anne Vagenet Mr. Gereau Anne Valee Mr. Gereau Anne Valee Mr. Gereau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Sue Paul Maoussa Tighennif Ann Youcef Ann Youcef Blad Touaria Bosquet Hahr Youcef, Alger Jo, vaenue Maréchal Foch, Nice Hennaya Skida (Valée) Bréa Oued Berkéches Skida (Valée) Bréa Okauria Mr. Youcef Alin Youcef Ann Youcef	Mlle. Carayon Alice	Hachems	Hachems	
Mr. Pobeda Louis Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Ley Roger Mr. Dessez Albert Mr. Walhen Marcel Mr. Tricot Lucien Mr. Gorero Henri Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mr. Levrault Louis Mr. Carayon Edouard Mr. Corsero Raymond Mr. Corsero Raymond Mr. Corsero Raymond Mr. Corsero Raymond Mr. Huchet Lucien Mr. Huchet Lucien Mr. Huchet Lucien Mr. Huchet Lucien Mr. Felix Pierre Mr. Felix Pierre Mr. Felix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Mr. Mered Roger Mr. Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Tighennif An Youcef An Youcef Blad Touaria Bosquet Hennaya Skikda (Valée) Bréa Ann Sabra Remchi Remchi Ann Sabra Remchi Remchi Ann Youcef Ann Youcef Ann Sabra Remchi Remchi Ann Youcef Ann Youcef Ann Youcef Ann Sabra Remchi Remchi Remchi Remchi Ann Youcef Ann Youcef Ann Youcef Ann Sabra Remchi Remchi Remchi Ann Youcef Ann Youcef Ann Youcef Ann Sabra Remchi Remchi Remchi Remchi Remchi Ann Youcef Ann Youcef Ann Sabra Remchi Remchi Remchi Remchi Remchi Ann Youcef Ann Youcef Ann Sabra Remchi Remchi Remchi Skikda (Valée) Bréa Ann Sabra Remchi Remchi Remchi Remchi Sera Ann Youcef Ann Youcef Ann Sabra Remchi Remchi Remchi Sera Ann Youcef Ann Youcef Ann Sabra Remchi Remchi Remchi Sera Ann Youcef Ann Youcef Ann Sabra Remchi Remchi Sera Ann Youcef Ann		Maoussa	Maoussa	
Mr. Bonnefoy Marcel Mr. Ley Roger Mr. Ley Roger Mr. Dessez Albert Mr. Walhen Marcel Mr. Walhen Marcel Mr. Tricot Lucien Mr. Tricot Lucien Mr. Comez Jean Mr. Comez Jean Mr. Couberc Henri Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mr. Barioulet Joseph Mr. Alibert Germain Mr. Levrault Louis Mr. Carayon Edouard Mr. Carayon Edouard Mr. Orsero Raymond Mr. Conac Jean Pierre Mr. Joubert Clement Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Moreau Paul Mr. Sue Paul Ain Youcef Blad Touaria Bosquet Hennaya Mr. Votch, Nice Neboquet, Alger Skikda (Valée) Bréa Aîn Youcef Remchi Mr. Remchi Aîn Youcef Alin Youcef Meloaura Hennaya Mr. Valfee Skikda (Valée) Bréa Aîn Youcef Ain Youcef Ain Youcef Skikda (Valée) Bréa Aîn Youcef Ain Youcef Mennaya Skikda (Valée) Bréa Ain Youcef Ain Youcef Skikda (Valée) Bréa Ain Youcef Skikda (Valée) Bréa Ain Youcef Ain Youcef Skikda (Valée) Bréa Ain Youcef Ain Yo		Tighennif	Tighennif	
Mr. Ley Roger Mr. Dessez Albert Mr. Dessez Albert Mr. Walhen Marcel Mr. Walhen Marcel Mr. Tricot Lucien Mr. Grower Jean Mr. Coubere Henri Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mr. Barioulet Joseph Mr. Carayon Edouard Mr. Carayon Edouard Mr. Corsero Raymond Mr. Corsero Raymond Mr. Goser Gaymond Mr. Goner Jean Pierre Mr. Huchet Lucien Mr. Huchet Lucien Mr. Moreau Paul Mr. Gaectner Roland Mr. Gaectner Roland Mr. Geder Roger Mr. Felix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Manet Clanac Jean Pierre Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Manet Clanac Jean Pierre Mr. Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Blad Touaria Bosquet Hennaya Skikka (Valée) Bréa Aïn Sabra Remchi Mr. Remchi Mr. Aliper (Gary) Remchi Hennaya Skikka (Valée) Bréa Aïn Sabra Remchi Aïn Youcef Aïn Yo			Aïn Youcef	
Mr. Dessez Albert Mr. Walhen Marcel Mr. Tricot Lucien Mr. Tricot Lucien Mr. Gomez Jean Mr. Gomez Jean Mr. Gouber Henri Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mre Vve Combes épouse Cladt Mr. Alibert Germain Mr. Alibert Germain Mr. Alibert Germain Mr. Romero François Mr. Corsero Raymond Mr. Corsero Raymond Mr. Canac Jean Pierre Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mr. Montero Roger Mr. Gaectner Roland Mr. Gaectner Roland Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Boriout Louis Mr. Gealer Rogun Mr. Gaectner Roland Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Bosquet Hennaya Skikda (Valée) Bréa Ain Sabra Remchi Remchi Hennaya Skikda (Valée) Bréa Ain Sabra Remchi Ain Youcef Alin Youcef Alin Youcef Alin Youcef Maly le Grand (Yonne) Alin Sabra Remchi Remchi Remchi Remchi Remchi Ain Youcef Alin Youcef Alin Youcef Mir. Benchi Alin Youcef Alin Youcef Alin Youcef Alin Youcef Mir. Benchi Alin Youcef Mir. Benchi Alin Youcef Alin Youcef Alin Youcef Mir. Benchi Alin Youcef Alin	•		Blad Touaria	
Mr. Walhen Marcel Mr. Tricot Lucien Mr. Comez Jean Mr. Coubere Henri Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mr. Alibert Germain Mr. Levrault Louis Mr. Corayon Edouard Mr. Corsero Raymond Mr. Corsero Raymond Mr. Corsero Raymond Mr. Huchet Lucien Mr. Huchet Lucien Mr. Huchet Lucien Mr. Gaectner Roland Mr. Gair Roger Mr. Gaectner Roland Mr. Gaectner Rola	• . •	Bosquet	Bosquet	
Mr. Tricot Lucien Mme Vve L'Hote Fernand Mr. Gomez Jean Mr. Couberc Henri Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mr. Alibert Germain Mr. Levault Louis Mr. Carayon Edouard Mr. Canac Jean Pierre Mr. Joubert Clément Mr. Joubert Clément Mr. Montero Roger Mr. Montero Roger Mr. Geider Roger Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul 24, Boulevard Zirout Youcef, Alger 10, rue Figarol, Tarbès Bréa Ain Sabra Remchi Remchi Remchi Ain Youcef Hachems Lavigerie Hachems Marnia Souf-Tell (Ain Temouchent) Sidi Ben Adda Chaabat El Leham Ben Sekrane Chaabat El Leham Ben Sekrane Oued Berkèches			Hennaya	
Mme Vve L'Hote Fernand Mr. Gomez Jean Mr. Couberc Henri Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mr. Ailbert Germain Mr. Alibert Germain Mr. Levrault Louis Mr. Carayon Edouard Mr. Corsero Raymond Mr. Canac Jean Pierre Mr. Joubert Chement Mr. Huchet Lucien Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mr. Montero Roger Mr. Geider Roger Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Glibert Mr. Heintz Glibert Mr. Honeau Paul Mr. Suc Paul 10, rue Figarol, Tarbès Quartier Rattry - Campasa (T. et G.) Ain Sabra Remchi Ain Youcef Ain Youce		24. Boulevard Zirout Youcef, Alger	Skikda (Valée)	
Mr. Gomez Jean Mr. Couberc Henri Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mr. Alibert Germain Mr. Corobes épouse Cladt Mr. Alibert Germain Mr. Levrault Louis Mr. Carayon Edouard Mr. Carayon Edouard Mr. Orsero Raymond Mr. Canac Jean Pierre Mr. Huchet Lucien Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mr. Montero Roger Mr. Montero Roger Mr. Mortero Roger Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Horeau Paul Mr. Sur Paul Quartier Rattry - Campsas (T. et G.) 27, rue des Tilleuls, Nimes Remchi Aïn Youcef Aïn Youcef Aïn Youcef Hachems Lavigerie Hachems Mr. Temouchent Sidi Ben Adda "Chaabat El Leham Ben Sekrane Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Chaabat El Leham Arzew Kote Léonie) Hassi Zehana Oued Berkèches			Bréa	
Mr. Couberc Henri Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mme Vve Combes épouse Cladt Mr. Alibert Germain Mr. Levrault Louis Mr. Carayon Edouard Mr. Orsero Raymond Mr. Canac Jean Pierre Mr. Joubert Clément Mr. Huchet Lucien Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mme Dubois Yves née Grieu Simone Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Horeau Paul Mr. Suc Paul 27, rue des Tilleuls, Nîmes Bois Noailly - Magnet (Allier) Ann Youcef Malay le Grand (Yonne) Malay le		Quartier Rattry - Campsas (T. et G.)	Aïn Sabra	
Mr. Faurez Elié Mr. Barioulet Joseph Mre Vve Combes épouse Cladt Mr. Alibert Germain Mr. Levrault Louis Mr. Carayon Edouard Mr. Carayon Edouard Mr. Corsero Raymond Mr. Canac Jean Pierre Mr. Joubert Clément Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mre Dubois Yves née Grieu Simone Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Bois Noailly - Magnet (Allier) Ann Youcef Malay le Grand (Yonne) Marchems Marchems Marnia Souf-Tell (Aïn Temouchent) Sidi Ben Adda Sidi Ben Adda Chabat El Leham Ben Sekrane Oued Berkèches Oued Berkèches Chaabat El Leham Arzew Arzew (Ste Léonie) Hassi Zehana Oued Berkèches			Remchi	
Mr. Barioulet Joseph Mme Vve Combes épouse Cladt Mr. Alibert Germain Mr. Levrault Louis Mr. Carayon Edouard Mr. Corayon Edouard Mr. Corsero Raymond Mr. Corsero Raymond Mr. Canac Jean Pierre Mr. Joubert Clément Mr. Huchet Lucien Mr. Huchet Lucien Mr. Gaectner Roland Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Aïn Youcef Malay le Grand (Yonne) Main Youcef Malay le Grand (Yonne) Hachems Lavigerie Hachems Lavige			Remchi	
Mme Vve Combes épouse Cladt Mr. Alibert Germain Mr. Levrault Louis Mr. Carayon Edouard Mr. Romero François Mr. Orsero Raymond Mr. Canac Jean Pierre Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mr. Montero Roger Mr. Gaectner Roland Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Horeau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Malay le Grand (Yonne) Hachems Hachems Lavigerie Hachems Lavigerie Hachems Marnia Souf-Tell (Aïn Temouchent) Sidi Ben Adda Souf-Tell (Aïn Temouchent) Sidi Ben Adda Marnia Souf-Tell (Aïn Temouchent) Sidi Ben Adda Souf-Tell (Aïn Temouchent) Sidi Ben Adda Marnia Souf-Tell (Aïn Temouchent) Sidi Ben Adda Souf-Tell (Aïn Temouchent) Sidi Ben Adda Chaabat El Leham Ben Sekrane Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Chaabat El Leham Arzew Arzew (Ste Léonie) Hassi Zehana Oued Berkèches		, -	Aïn Youcef	
Mr. Alibert Germain Mr. Levrault Louis Mr. Carayon Edouard Mr. Romero François Mr. Orsero Raymond Mr. Canac Jean Pierre Mr. Joubert Clément Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mme Dubois Yves née Grieu Simone Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Félix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Honeau Paul Mr. Suc Paul Hachems Lavigerie Hachems Mr. Carayon Edouard Naria Souf-Tell (Aïn Temouchent) Sidi Ben Adda * Chaabat El Leham Ben Sekrane Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Chaabat El Leham Arzew Arzew (Ste Léonie) Hassi Zehana Oued Berkèches			Aïn Youcef	
Mr. Levrault Louis Mr. Carayon Edouard Mr. Romero François Mr. Orsero Raymond Mr. Orsero Raymond Mr. Canac Jean Pierre Mr. Joubert Clément Mr. Huchet Lucien Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mme Dubois Yves née Grieu Simone Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Félix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Lavigerie Hachems Marnia Souf-Tell (Aïn Temouchent) Sidi Ben Adda Marnia Souf-Tell (Aïn Temouchent) Sidi Ben Adda Marnia Souf-Tell (Aïn Temouchent) Sidi Ben Adda Marnia Souf-Tell (Aïn Temouchent) Sidi Ben Adda Chaabat El Leham Ben Sekrane Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Chaabat El Leham Arzew Chaabat El Leham Ben Sekrane Chaabat El Leham Ben Sekrane Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Chaabat El Leham Arzew		l •	Hachems	
Mr. Carayon Edouard Mr. Romero François Mr. Orsero Raymond Mr. Canac Jean Pierre Mr. Joubert Clément Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mme Dubois Yves née Grieu Simone Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Félix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Hachems Marnia Souf-Tell (Aïn Temouchent) Sidi Ben Adda Chaabat El Leham Ben Sekrane Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Chaabat El Leham Souf-Tell (Aïn Temouchent) Sidi Ben Adda Chaabat El Leham Ben Sekrane Oued Berkèches Oued Berkèches Chaabat El Leham Arzew Chaabat El Leham Souf-Tell (Aïn Temouchent) Sidi Ben Adda Chaabat El Leham Ben Sekrane Oued Berkèches Oued Berkèches Chaabat El Leham Arzew			Lavigerie	
Mr. Romero François. Mr. Orsero Raymond Mr. Canac Jean Pierre Mr. Joubert Clément Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mme Dubois Yves née Grieu Simone Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Félix Pierre Mr. Heintz Lucien née Luninger Gilberte Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul 46, rue E. Morlot Charly S/Marne (Aisne) 44, rue Bugeaud, Ain Temouchent Att, rue Buge			Hachems	
Mr. Orsero Raymond Mr. Canac Jean Pierre Mr. Joubert Clément Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mme Dubois Yves née Grieu Simone Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Félix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul 44, rue Bugeaud, Ain Temouchent 3, rue Raho Kadda, Ain Temouchent Immeuble St. Bernard, Ain Temouchent Chaabat El Lehem Immeuble Saint Bernard Immeu			Marnia	
Mr. Canac Jean Pierre Mr. Joubert Clément Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mme Dubois Yves née Grieu Simone Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Félix Pierre Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul 3, rue Raho Kadda, Ain Temouchent Immeuble St. Bernard, Ain Temouchent Chaabat El Leham Immeuble Saint Bernard Immeub			Souf-Tell (Aïn Temouchent)	
Mr. Joubert Clément Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mme Dubois Yves née Grieu Simone Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Félix Pierre Mme Vve Heintz Lucien née Luninger Gilberte Mr. Heintz Gilbert Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Immeuble St. Bernard, Ain Temouchent Chaabat El Leham Chaabat El Leham Ben Sekrane Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Chaabat El Leham Arzew Chaabat El Leham Ben Sekrane Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Chaabat El Leham Arzew Arzew Chaabat El Leham Arzew Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Chaabat El Leham Arzew Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches			Sidi Ben Adda	
Mr. Huchet Lucien Mr. Montero Roger Mme Dubois Yves née Grieu Simone Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Vve Heintz Lucien née Luninger Gilberte Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Chaabat El Leham Ben Sekrane Oued Berkèches Chaabat El Leham Ben Sekrane Oued Berkèches			*	
Mr. Montero Roger Mme Dubois Yves née Grieu Simone Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mme Vve Heintz Lucien née Luninger Gilberte Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Immeuble Saint Bernard 13, rue du 14 Juillet, Perpignan (P.O.) Le Grés Ambres (Tarn) Place de l'Eglise Soual (Tarn) Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Oued Berkèches Chaabat El Leham Arzew Chaebat El Leham Arzew (Ste Léonie) Hassi Zehana Oued Berkèches		1	Chaabat El Leham	
Mme Dubois Yves née Grieu Simone Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Vve Heintz Lucien née Luninger Gilberte Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul 13, rue du 14 Juillet, Perpignan (P.O.) Le Grés Ambres (Tarn) Place de l'Eglise Soual (Tarn) Oued Berkèches			Ben Sekrane	
Mr. Gaectner Roland Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Félix Pierre Mr. Ve Heintz Lucien née Luninger Gilberte Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Le Grés Ambres (Tarn) Place de l'Eglise Soual (Tarn) Soual (Tarn) Place de l'Eglise Soual (Tarn) Reglise Soual (Tarn) Soual Berkèches Chaabat El Leham Arzew Arzew Arzew (Ste Léonie) Hassi Zehana Oued Berkèches Oued Berkèches Chaabat El Leham Arzew Arzew Oued Berkèches			Oued Berkèches	
Mr. Geider Roger Mr. Félix Pierre Mr. Félix Pierre Mr. Ve Heintz Lucien née Luninger Gilberte Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Place de l'Eglise Soual (Tarn) 8, Place de la Résistance, Ain Temouchent Fontenilles (Haute Garonne) Fontenilles (Haute Garonne) Bt. D 3, Allée des Ailes Vichy (Allier) Rue de la Poste Napoule (A.M.) Oued Berkèches Chaabat El Leham Arzew Arzew (Ste Léonie) Hassi Zehana Oued Berkèches			Oued Berkèches	
Mr. Félix Pierre Mme Vve Heintz Lucien née Luninger Gilberte Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul 8, Place de la Résistance, Ain Temouchent Fontenilles (Haute Garonne) Reue de la Résistance, Ain Temouchent Arzew Arzew Arzew (Ste Léonie) Hassi Zehana Oued Berkèches			Oued Berkèches	
Mme Vve Heintz Lucien née Luninger GilberteFontenilles (Haute Garonne)ArzewMr. Heintz GilbertFontenilles (Haute Garonne)Arzew (Ste Léonie)Mr. Moreau PaulBt. D 3, Allée des Ailes Vichy (Allier)Hassi ZehanaMr. Suc PaulRue de la Poste Napoule (A.M.)Oued Berkèches			Chaabat El Leham	
Gilberte Mr. Heintz Gilbert Mr. Moreau Paul Mr. Suc Paul Fontenilles (Haute Garonne) Bt. D 3, Allée des Ailes Vichy (Allier) Rue de la Poste Napoule (A.M.) Arzew (Ste Léonie) Hassi Zehana Oued Berkèches			Arzew	
Mr. Heintz Gilbert Fontenilles (Haute Garonne) Arzew (Ste Léonie) Mr. Moreau Paul Bt. D 3, Allée des Ailes Vichy (Allier) Hassi Zehana Mr. Suc Paul Rue de la Poste Napoule (A.M.) Oued Berkèches		- Carrotanaco (aemaro como canaco)		
Mr. Moreau Paul Bt. D 3, Allée des Ailes Vichy (Allier) Hassi Zehana Mr. Suc Paul Rue de la Poste Napoule (A.M.) Udd Berkèches		Fontenilles (Haute Garonne)	Arzew (Ste Léonie)	
Mr. Suc Paul Rue de la Poste Napoule (A.M.) Oued Berkèches				
MI. Due I was		,		

Mr Julien Auguste Alexandre Mr Hertz Louis Reme Raoul

Mr Senmartin Paul Héritiers Durand Louis Mr Ballet Aimé Mr Disostanzo Vincent Mr Saliba Jean Mr Torasso Roger Mr Nouschi René Mr Moulin Denis Mr Chabaud Antoine Mr Léopold Fernand Mrs Felici Frères Mr Jaulent Aimé Mr Nus Thérèse Mr Carre Lucien Mme Vve Baridon Gaston Mr Cornesse Lucien Mr Alby Fernand

Mme Carrier Léontine

Mme Vve Descamps et Mme Prome
née Descamps
Mr Delpy Charles

Mme Vve Carrier Emile

Mr Bouti Louis Mr Jacomo Auguste

Compagnie algérienne de crédit et de banque

La Stidia Bosquet 11, rue de l'Ecole d'agriculture à Saintes (ch. Maritimes) 20, rue de Nantes, Mostaganem Meynes (Gard) 43, rue Théophille Regnés, Skikda Ceyzerien (Ain) Lavaur (Tarn) Jemmapes Résidence des mousseaux à Chateauroux (Indre) 25, rue Ben M'Hidi Larbi, Alger 2, rue du docteur Riquelme, Nice 6, bis avenue Berthelot, Quillan (Aude) Bosquet Jemmapes Tighennif 31, rue St. Sauveur Beaumont le Roger (Eure) 3, rue de Ralte, Montpellier Sidi Ben Adda 55, Avenue Ould Aïssa Belkacem, Mostaganem Chemin du Poivre, Villeneuve/Lot 1, Place Haudricourt, Mostaganem

9, rue de Nancy, Oran - 18, Bd. Victor Hugo, Nice 74, Avenue Gabriel Peri Port Saint du Rhône

(B du R) 28, Avenue Franklin Roosevelt, Paris 8° 28, rue des Tilleuls, Nimes La Stidia Bosquet Tounin

Ain Tedeles Valée Auribeau Oued Ouach Jemmapes, Jemmapes Médéa Dahmouni Ain El Arba Bosquet Jemmapes Tighennif (Fornaka) Stidia Bosquet Sidi Ben Adda Tounin Tounin Lapasset Sidi Chami

Froha

Oued El Kheir Hennaya

DEMANDEUR	ADRESSE	DOMAINE
Mr Jacomo Roger	Hennaya	Hennaya
Mr Lombardo Fernand	6, rue Bugeaud, Annaba	Jemmapes
Mr Lombardo Fernand et Héritiers Vve Ducoin	> .	•
Mr Agullo Antoine	79, rue Larbi Ben M'Hidi, Oran	Oued Tlelat
Mr Pofilet Pierre	Baux Roux par St. Martin du Var, Alpes Maritimes	Auribeau
Société Kest et Taulo	Hyères (Var)	Bordj Menaïel
Mme Veber	Marseille	Courbet (Felix Faure)
Mr Arzelier Julien	Lamtar	Lamtar
Mr Orcière Pierre André	Aïn Temouchent	Aïn Temouchent

MARCHES - APPELS DOFFRES

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSFORTS

OFFICE PUBLIC DEPARTEMENTAL DES H.L.M DE CONSTANTINE

Une adjudication ouverte est lancée pour l'opération :

Construction de 100 logements type « ABIS » à Batna.

Cette adjudication porte sur les lots ci-après :

1º lot « gros-œuvre et viabilité » — travaux traités au forfait
3º lot « menuiserie » — travaux traités au forfait
5º lot « plomberie sanitaire et viabilité » travaux traités au forfait
6º lot « chauffage » — travaux traités au forfait
7º lot « Ferronnerie » — travaux traités au forfait
8º lot « électricité » — travaux traités au forfait
- travaux traités au forfait

L'ensemble de ces travaux comporte la totalité des fournitures mises en œuvre etc., pour une terminaison complète du chantier.

Les entrepreneurs pourront consulter les dossiers nécessaires à la présentation de leurs offres, chez M. Ernest Lannoy, architecte D.P.L.G., immeuble Bel Horizon, rue Joseph Bosco, Constantine.

Ils pourront consulter le doss er chez l'architecte à partir du 15 septembre 1964.

Les offres seront adressées sous double enveloppe et par pli recommandé au président de l'O.P.D.H.L.M., 18, Bd Belouizdad à Constantine, avant le 30 septembre 1964 délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Les offres pourront être envoyées par la poste sous pli recommandé ou déposées dans les bureaux de l'Office, contre récépissé.

Les offres seront présentées obligatoirement sous double enveloppe cachetée à la cire.

1º Enveloppe.

Références tant professionnelles que bancaires dont :

- certificats délivrés par les hommes de l'art,
- note indiquant les moyens techniques,
- e lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés, les attestations de mise à jour vis à vis des caisses de sécurité sociale, allocations familiale et congés payés etc...
- attestation bancaire,
- caution bancaire.

2° Enveloppe.

Elle sera placée à l'intérieur de la précédente et contiendra le dossier et la soumission sur papier timbré.

Les candidats sont informés que tout dossier qui ne serait pas présenté dans les formes précisées et qui ne contiendrait pas les pièces demandées, sera rejeté. Les frais d'insertion dans la presse sont à la charge des entrepreneurs adjudicataires.

Le délai pendant lequel les candidats sont engagés par leurs offres est fixé à 90 jours.

CIRCONSCRIPTION DES PONTS ET CHAUSSEES DE CONSTANTINE

Caisse algérienne de développement

Chemins départementaux — Chapitre 11.32 Opération n° 32.02.4.31.08.12

Ouverture et modernisation du chemin départemental n° 132 entre les P.K. 51 et 66

1° Objet de l'appel d'offres.

L'appel d'offres a pour objet la location de matériel de terrassement pour l'ouverture du chemin départemental n° 132 à partir du lieu dit « Aïdem » — Arrondissement d'El-Milia.

2° Importance de l'affaire,

150.000 DA.

3° Délai d'exécution.

4 mois.

4° Lieu où l'on peut prendre connaissance du dossier.

Tous les jours de 8 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 30, sauf le samedi après-midi, dimanche et jours fériés dans les bureaux du service des ponts et chaussées à la subdivision d'El-Milia, qui fournira les pièces à compléter par l'entre-preneur.

5° Lieu et date limite de réception des offres.

Les plis contenant les offres seront adressés par poste, recommandés à l'adresse suivante :

M. l'ingenieur en chef des ponts et chaussées, Hôtel des travaux publics, rue Raymonde Peschard, Constantine, et devront lui parvenir avant le 3 octobre 1964 à 12 heures.

CIRCONSCRIPTION DE TIZI-OUZOU

C.D 152 de Timezerit à la R.N. 25. Construction de chaussée sur 8,500 km

Un appel d'offres ouvert est lancé pour la construction de la chaussée sur 8,500 km du chemin départemental n° 152 de Timezerit à la R.N. 25.

Les dossiers pourront être consultés et retirés à partir du 21 septembre 1964 à la circonscription de la reconstruction, des travaux publics et des transports — Cité Administrative — T zi-Ouzou.

Les offres devront être obligatoirement accompagnées de l'attestation des caisses sociales, de la déclaration prévue par le décret du 10 juillet 1961 et des références de l'entreprise et parvenir pour le 8 octobre 1964, terme de rigueur, à l'ingénieur en chef de la circonscription de la reconstruction, des travaux publics et des transports — Cité Administrative de Tizi-Ouzou.

Les candidats resteront engagés par les offres pendant 90 jours.

SERVICE DES TRAVAUX D'ARCHITECTURE

CIRCONSCRIPTION D'ANNABA

Affaire: B. 11. P

Un appel d'offres ouvert est lancé pour l'opération : Extension du centre polyvalent de F.P.A., Cité Juanola, Annaba, dont le coût approximatif est évalué à 265.272,00 D.A.

Bases de l'appel d'Offres

L'opération fait l'objet de 6 lots correspondant aux corps d'état ci-après :

- 1 Maçonnerie,
- 2 Menuiserie,
- 3 Plomberie.
- 4 Chauffage.
- 5 Electricité.
- 6 Peinture.

Il est spécifié que tout entrepreneur aura la faculté de remettre des propositions pour tout ou partie des 6 lots sus-visés.

Présentation des Offres

Les entrepreneurs pourront recevoir, contre paiement des frais de reproduction, les dossiers nécessaires à la présentation de leurs offres en en faisant la demande à M. Nicole, architecte demeurant à Annaba, Oued Kouba Bloc G.3.

La limite de réception des offres est fixée au 17 octobre 1964 à 12 heures. Elles devront être adressées à l'ingénieur en chef de la circonscription des travaux publics d'Annaba.

Les offres pourront être adressées par poste sous pli recommandé ou déposées dans les bureaux de l'ingénieur en chef précité, contre récépissé.

Les dossiers peuvent être consultés dans les bureaux de l'ingénieur en chef et de l'architecte susnommé.

Le délai pendant lequel les candidats seront engagés par leurs offres est fixé à 90 jours.

Le pli contenant les documents présentés sera constitué comme suit :

L'ensemble des documents du dossier, dûment complétés et signés, sera placé dans une première enveloppe qui portera, comme suscription, la mention complète figurant sous le titre « Objet » en tête de la présente.

Cette enveloppe sera enfermée dans une deuxième enveloppe où auront été placés :

- une note indiquant vos moyens techniques, le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux que vous aurez exécutés ou à l'exécution desquels vous avez concourru ; à cette note sera joint, si vous en êtes détenteur, le certificat de qualification professionnel délivré par un organisme de qualification et de classification.
 - Deux certificats délivrés par les hommes de l'art.
- L'attestation émanant de la caisse de compensation des allocations familiales et des congés payés, à laquelle vous êtes affiliés, établissant que vous êtes à jour de vos cotisations.

Cette deuxième enveloppe portera outre l'adresse de son destinataire, la mention très apparente : affaire n°, appel d'offres des travaux, suivis de la mention complète figurant sous le titre objet en tête de la présente.

N/B. — Les frais d'insertion seront payés par les ponts et chaussées d'Annaba.

MISE EN DEMEURE-D'ENTREPRENEURS

* M. Messa Emmanuel, gérant de l'entreprise générale de peinture Messa et Fils, 1, rue Villebois à Alger, titulaire du marché en date du 6 janvier 1960 approuvé par le prefet d'Alger le 12 octobre 1960 sous le n° 9588 et relatif à l'exécution des travaux ci-après : lot n° 5 peinture pour la construction de 216 logements H.L.M. « B » à Hussein-Dey, plus marché approuvé le 17 mai 1962 sous le n° 2392 pour l'aménagement des bureaux, est mis en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

M. Lauson Roland, directeur de la société du personnel des anciens établissements Robert et Compagnie, faisant élection de domicile à Alger, Place Alexandre Athias, Le Ruisseau, titulaire du marché approuvé par le préfet d'Alger le 12 octobre 1950 sous le n° 9588 et relatif à l'exécution des travaux ci-après: Lot n° 3 ferronnerie pour la construction de 216 logements H.L.M. « B » à Hussein-Dey, plus marché approuvé le 13 février 1962 sous le n° 963 pour l'aménagement des bureaux, est mis en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel.

Faute par l'entrepreneur de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

M. Vigouroux, directeur commercial de la société anonyme des ascenseurs Roux-Combaluzier, n° 18 à 24, rue Tiphaine Paris (15°), titulaire du marché en date du 6 janvier 1960 approuvé par le préfet d'Alger le 12 octobre 1960 sous le n° 9588 et relatif à l'exécution des travaux ci-après : Lot n° 7 ascenseurs pour la construction de 216 logements H.L.M. « B » à Hussein-Dey est mis en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt jours, à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel.

Faute par l'entrepreneur de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

M. Maatlia Tayeb, entrepreneur de maçonnerie à Constantine, titulaire du marché du 13 novembre 1953, approuvé le 17 décembre 1963, concernant la construction de 14 maisonnettes à Stora - commune de Skikda, est mis en demeure d'avoir à reprendre les dits travaux dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel.

Faute par l'entrepreneur de satisfaire à cette mise en demeure dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

Le directeur du C.I.E. entrepreneur demeurant 11, Boulevar Carnot — Constantine, titulaire du marché n° 108/Arch/6 relatif à l'exécution des travaux désignés : construction d'ut hôtel des finances à Biskra, est mis en demeure d'avoir l'erprendre les travaux, objet de son marché, dans un délai de 10 jours et à terminer les dits travaux dans le délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel.

Faute par l'entrepreneur de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

L'établissement public « les Aéroports d'Algérie » (successeur de la chambre de commerce et d'industrie d'Oran) met en demeure M. Labarrière René, domicilie à Oran, 14, Boulevard Sébastopol et exploitant du garage station service de l'aéroport d'Oran Es-Senia, d'avoir à exécuter les clauses de son contrat du 22 avril 1960 et régulariser sa situation notamment par le paiement des loyers et redevances dans un délai d'un mois à compter de sa parution sur le Journal officiel, faute de quol, la direction de l'établissement public « les Aéroports d'Algérie » reprendra sa liberté d'action et disposera comme il conviendra de ces installations, sous les plus expresses réserves de droit.

M. Messous, représentant l'entreprise Messous Frères domicilié à Jemmapes, rue de l'Indépendance, est mis en demeure de prendre les dispositions nécessaires en personnel et en matériel pour terminer la construction de 50 logements type A.F.I., opération reconstruction n° 63.03.20, 63.03.21, communes d'El Fedjoudj et Bouali Mahmoud lieu dit Village, dans le délai contractuel.

Faute par l'entrepreneur précité de satisfaire à la mise en demeure dans un délai de 10 jours, il sera fait application des mesures de coercition fixées par les paragraphes 5 et suivants à l'article 35 du cahier des clauses administratives générales.

M. Gabsi Saddek représentant l'entreprise Gabsi domicilié, à El Aouinet est mis en demeure de prendre les dispositions nécessaires en personnel et en matériel pour terminer la construction de 30 logements type A.F.I., opérations reconstruction n° 63.03.05, commune de Seraidi lieu dit Bouzizi dans le délai contractuel.

Faute par l'entrepreneur précité de satisfaire à la mise en demeure dans un délai de 10 jours, il sera fait application des mesures de coercition fixées par les paragraphes 5 et suivants à l'article 35 du cahier des clauses administratives générales.

M. Abdesslam Mohamed Z. représentant l'entreprise Abdesslam domicilié à Annaba, 143, rue Bélisaire est mis en demeure de prendre les dispositions nécessaires en personnel et en matériel pour terminer la construction de 34 logements type A.F.I., opération reconstruction n° 63.03.03, commune de Ain Mokna lieu dit Tacha dans le délai contractuel.

Faute par l'entrepreneur précité de satisfaire à la mise en demeure dans un délai de 10 jours, il sera fait application des mesures de coercition fixées par les paragraphes 5 et suivants à l'article 35 du cahier des clauses administratives générales.

M. Abdesslam Mohamed Seghir représentant l'entreprise Abdesslam domicilié à Annaba, 143, rue Bélisaire est mis en demeure de prendre les dispositions nécessaires en personnel et en matériel pour terminer la construction de 36 logements type A.F.I., opération reconstruction n° 63.03.02., commune de El Hadjar dans le délai contractuel.

Faute par l'entrepreneur précité de satisfaire à la mise en demeure dans un délai de 10 jours, il sera fait application des mesures de coercition fixées par les paragraphes 5 et suivants à l'article 35 du cahier des clauses administratives générales.

M. SNP Mabrouk représentant l'entreprise Mabrouk, domicilié à Souk Ahras, 20, rue Pasteur est mis en demeure de prendre les dispositions nécessaires en personnel et en matériel pour terminer la construction de 50 logements type A.F.I., opération reconstruction n° 63.03.14, commune d'El Aioun (Lacroix) lieu dit Village, dans le délai contractuel.

Faute par l'entrepreneur précité de satisfaire à la mise en demeure dans un délai de 10 jours, il sera fait application des mesures de coercition fixées par les paragraphes 5 et suivants à l'article 35 du cahier des clauses administratives générales.

M. Mezred Abdelmadjid représentant l'entreprise Mezred. Titre : « Coopérative des huileries domicilié à Souk Ahras, 10, rue de conet est mis en demeure social : Azib — Commune d'Akbou.

de prendre les dispositions nécessaires en personnel et en matériel pour terminer la construction de 40 logements type A.F.I., opération reconstruction n° 63.03.26., commune de Morsott lieu dit Boukhadra, dans le délai contractuel.

Faute par l'entrepreneur précité de satisfaire à la mise en demeure dans un délai de 10 jours, il sera fait application des mesures de coercition fixées par les paragraphes 5 et suivants à l'article 35 du cahier des clauses administratives générales.

M. Boughalem Amar représentant l'entreprise Boughalem, domicilié à Souk-Ahras (Route des fermes), est mis en demeure de prendre les dispositions nécessaires en personnel et en matéreil pour terminer la construction de 40 logements type A.F.I., opération reconstruction n° 63.03.27, commune de Bayad lieu dit Village, dans le délai contractuel.

Faute par l'entrepreneur précité de satisfaire à la mise en demeure dans un délai de 10 jours, il sera fait application des mesures de coercition fixées par les paragraphes 5 et suivants à l'article 35 du cahier des clauses administratives générales.

M. Takouche Laïd représentant l'entreprise Takouche, domicilié à Souk Ahras, 13, rue Labrux, est mis en demeure de prendre les dispositions nécessaires en personnel et en matériel pour terminer la construction de 60 logements type A.F.I., opération reconstruction n° 63.03.01, commune d'Oued Selim lieu dit Meskenia dans le délai contractuel.

Faute par l'entrepreneur précité de satisfaire à la mise en demeure dans un délai de 10 jours, il sera fait application des mesures de coercition fixées par les paragraphes 5 et suivants à l'article 35 du cahier des clauses administratives générales.

M. Madoui représentant l'entreprise Madoui domicilié à Tébessa, est mis en demeure de prendre les dispositions nécessaires en personnel et en matériel pour terminer la construction de 80 et 74 logements type A.F.I., opération reconstruction n° 63.03.31 et 63.03.33., commune de Bir El Ater et Cheria lieu dit Seguieg et Cheria dans le délai contractuel.

Faute par l'entrepreneur précité de satisfaire à la mise en demeure dans un délai de 10 jours, il sera fait application des mesures de coercition fixées par les paragraphes 5 et suivants à l'article 35 du cahier des clauses administratives générales.

ANNONCES

- 6 juin 1964. Déclaration à la sous-préfecture de Bordj-Bou-Arréridj Titre : « Tennis Club Bordjien ». Siège social : Bordj-Bou-Arréridj.
- 11 Juin 1964. Déclaration à la préfecture de l'Aurès. Titre : « Coopérative ouvrière ». Siège social : Batna.
- 18 accit 1964. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. Titre : « L'avenir blidéen ». Siège social chez M. Benli Zoubir 17, avenue Nourredine El Mekki — Blida.
- 39 août 1964. Déclaration à la préfecture d'Alger. Titre : « Mitidja Ciub Fondouk ». Siège social : Khemis. El Khechna (ex-Fondouk).
- 7 septembre 1964. Déclaration à la sous-préfecture de Tissemsilt Titre : « Association pour l'édification de la mosquée de Mahdia ». But : Travailler à la construction de la mosquée, et à l'organisation des fêtes religieuses. Siège social : Mahdia.
- 8 septembre 1964 Déclaration à la sous-préfecture de Sour-El-Ghozlane Titre : « Education sportive ». But : entretien des relations de fraternité et de bonne camaraderie entre tous les membres. Siège social : Sour-El-Ghozlane
- 10 septembre 1964. Declaration à la sous-préfecture d'Akbou. Titre : « Coopérative des huileries de la Soummam ». Siège social : Azib — Commune d'Akbou.